

(N° 31.)

SÉNAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 17 DÉCEMBRE 1875.

Rapport de la Commission des Finances, chargée d'examiner le Projet de Loi contenant le Budget de la Dette Publique, pour l'exercice 1876.

*(Voir le N° 96, session 1874-1875, le N° 41, session 1875-1876, de la
Chambre des Représentants, et le N° 14 du Sénat.)*

Présents : MM. le Marquis DE RODES, Vice-Président-Rapporteur; le Baron
VAN CALOEN, le Baron BETHUNE, FORTAMPS, et BISCHOFFSHEIM.

MESSIEURS,

Le Budget de la Dette publique, tel qu'il a été voté par la Chambre des Représentants, est fixé, pour 1876, au chiffre de . . . fr. 61,170,874 97
le Budget de 1875 montait à 58,119,804 69

Il y a donc, à première vue, une augmentation de fr. 3,051,870-28; mais, sur ces 3 millions, 1,600,000 francs ne constituent pas une dépense réelle et ne sont qu'un transfert: c'est le rachat de la concession du Chemin de fer de Dendre-et-Waes, puisque, comme conséquence de ce rachat, il a été porté au Budget des Voies et Moyens une somme de 1,500,000 francs.

La deuxième cause de l'augmentation du Budget de 1876, est la somme de un million, réclamée pour payer l'intérêt des Bons du Trésor, émis dans le courant de l'année 1875.

Toutes les dépenses de ce Budget sont obligatoires en vertu des lois votées par la Législature.

Votre Commission des Finances a l'honneur de vous proposer, à l'unanimité, l'adoption du Budget de la Dette publique.

Le Vice-Président-Rapporteur,
Marquis DE RODES.